

INFORMATIONS

Renouvellement du poste de Directeur du CIRM

(Unité mixte de service SMF-CNRS)

La SMF et le CNRS lancent un appel à candidatures pour la direction du CIRM. Le poste de directeur sera vacant à partir de janvier 2010.

Le CIRM est un des grands instruments de la recherche en mathématiques en France. Dans le cadre des changements intervenus dans l'enseignement supérieur et la recherche, la place du CIRM comme élément essentiel d'un réseau national de recherche en Mathématiques est appelée à devenir encore plus importante. Il en va de même de sa fonction de lieu privilégié d'interface avec les autres disciplines.

Le CIRM est dédié à l'accueil de rencontres dans le domaine des mathématiques et leurs interactions. Au-delà de cette mission traditionnelle, le futur directeur devra accompagner la diversification des activités du CIRM (écoles thématiques, projets « research in pairs », cours de niveau doctoral, ...) et veiller à leur coordination avec les autres grands instruments des mathématiques; cette coordination est en effet appelée à se renforcer, tant au niveau national qu'au niveau européen. Un descriptif des missions et activités du CIRM se trouve sur son site :

<http://www.cirm.univ-mrs.fr/>

Plusieurs aspects de la fonction de directeur du CIRM sont en cours d'évolution : ainsi, la création toute récente du poste d'administrateur permettra au directeur de se décharger d'une partie de ses tâches administratives au profit des activités d'animation scientifique. Le futur directeur aura en particulier pour mission, conjointement avec le Conseil Scientifique, de prendre des initiatives pour optimiser l'impact scientifique des rencontres.

Par ailleurs, les réformes récentes ou en cours (loi LRU, évolution du CNRS, plan CAMPUS, ...) remettent en cause certains canaux traditionnels de financement du CIRM. Le futur directeur aura pour mission, conjointement avec le Conseil d'Administration, de mettre en place les éventuelles évolutions nécessaires pour assurer la continuité du financement du CIRM.

Le rapport du dernier comité d'évaluation du CIRM, en date de 2009, pourra être fourni à tout candidat qui en fera la demande.

Nomination : le directeur du CIRM est nommé pour quatre ans conjointement par la SMF et le CNRS, après consultation de la direction compétente du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. Cette nomination doit en outre être approuvée par le Conseil d'Administration de la SMF.

Le directeur ne peut effectuer plus de deux mandats consécutifs.

Prérogatives et obligations : le directeur du CIRM exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil d'Administration du CIRM et du Président de la SMF. Il réside à Marseille ou à proximité. Il assure la gestion de l'ensemble des moyens du CIRM. Il est responsable du bon fonctionnement et du respect des conventions signées. Il rédige tous les deux ans un rapport d'activité.

Il a autorité sur l'ensemble du personnel, donne son accord à toute affectation de personnels auprès de l'unité ainsi qu'à tous moyens attribués à des membres de l'unité par des tiers. Il assiste aux réunions du Conseil d'Administration dont il prépare les délibérations avec le Président de la SMF et dont il met en œuvre les décisions. Il soumet à l'approbation du Conseil d'Administration du CIRM le projet de budget élaboré en concertation avec le président de la SMF, les demandes de moyens nécessaires à l'activité, ainsi que la répartition et l'utilisation de l'ensemble des moyens alloués.

Il assiste aux réunions du Conseil Scientifique dont il prépare les délibérations avec son Président. Il assure l'animation scientifique et met en œuvre le programme d'activités arrêté par le Conseil d'Administration sur proposition du Conseil Scientifique.

Le poste du directeur du CIRM est assorti d'une prime administrative.

Les candidats sont invités à envoyer avant le 30 octobre, par email ou par courrier une lettre de motivation et un Curriculum Vitae à la SMF :

*Société Mathématique de France
11 rue Pierre et Marie Curie
75231 Paris cedex, France
Email : smf@dma.ens.fr*

Pour plus de détails, toute personne intéressée peut contacter : Pascal Chossat (Pascal.chossat@unice.fr), Michel Demazure (michel@demazure.com), Stéphane Jaffard (Jaffard@univ-paris12.fr).